

Un SMIG très bas et des disparités entre travailleurs au Burundi

PANA, 05/08/2008 Bujumbura, Burundi - Le Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) reste extrêmement bas au Burundi où il dépasse à peine 100 Francs burundais l'heure (1 dollar = 1.190 Francs burundais), peut-on lire mardi dans un rapport de la Cour des comptes sur les disparités des statuts professionnels dans le pays. Depuis l'année 1988, le SMIG est officiellement fixé à 160 FBU dans les centres urbains de Bujumbura, la capitale économique du Burundi et Gitega, la seconde grande ville du pays et à 105 FBU en milieu rural, rappelle la Cour des comptes. Même si l'Etat envisage de le porter à 1.000 FBU, cela ne changerait pas grand-chose sur le niveau de vie des petits salariés, estime-t-on encore dans le rapport. Les salaires des fonctionnaires de l'Etat restent "extrêmement bas et disparates" par rapport aux critères locaux de leur fixation, souligne également la Cour des comptes du Burundi. En 2006, un nouveau statut des fonctionnaires avait été promulgué et les grilles barométriques portées par ce texte de loi montrent que le salaire de base minimum d'un non-enseignant est de 10.787 FBU par mois et le plus élevé est de 60.711 FBU, explique le rapport de la Cour des comptes. Le salaire de base minimum d'un fonctionnaire enseignant est de 17.722 FBU, le plus élevé étant de 86.000 FBU par mois, fait-elle encore savoir. Certains actes réglementaires déroger au statut général des fonctionnaires en accordant plus d'avantages professionnels à des catégories de travailleurs qu'à d'autres, poursuit le rapport, qui relève par ailleurs les cas les plus frappants des conseillers techniques dans les ministères et l'Inspection générale de l'Etat dont le traitement mensuel net dépasse le million de Francs burundais. Les écarts significatifs de salaires s'observent, par ailleurs, à l'intérieur comme à l'extérieur des services qui, le sont pourtant sous un même régime, voire sous une même tutelle, a encore remarqué la Cour des comptes du Burundi. Ces écarts sont enregistrés entre les postes politiques entre eux, les postes politiques et techniques, les agents de la Fonction publique et le personnel des Administrations personnalisées de l'Etat (APE), Etablissements publics administratifs (EPA) et autres services à gestion autonome, d'après la même source. Plus curieux encore, poursuit le rapport, pour accroître les salaires nets, les primes et indemnités dans certains services de l'Etat sont parfois supérieures à la rémunération de base, alors que celle-ci devrait être la référence. C'est le cas au niveau de la Magistrature et la Brigade anti-corruption. D'autres catégories, qui comptent pourtant parmi les mieux rémunérées de l'Etat, comme la Force de défense nationale (FDN), le Service national de renseignement (SNR), la Police nationale du Burundi (PNB) ou encore le personnel de la Santé publique, bénéficient d'autres avantages, notamment la gratuité des soins de santé. Le statut des fonctionnaires devrait être la référence des statuts professionnels de tous les services de l'administration centrale de l'Etat, des Etablissements publics administratifs, des administrations personnalisées de l'Etat et des autres services à autonomie de gestion, recommande la Cour des comptes du Burundi.